

MUESPACH-LE-HAUT

Bulletin d'informations communales

Juillet 2011





Les donneurs de sang, les sapeurs pompiers promus et les quêteuses au profit de la recherche contre le cancer entourés par les personnalités lors de la réception du nouvel an, le 9 janvier



Monsieur Charles Spinnhirny a fêté son 80^e anniversaire le 18 janvier



Chères Muespachoises du Haut,

Chers Muespachois du Haut,

L'équipe municipale élue en 2008 arrive à mi-mandat. Cette année 2011 et le début 2012 verront des travaux au sein de notre village, d'une ampleur jamais réalisée. Tout cela dans l'intérêt général et en améliorant davantage le mieux vivre de notre communauté tout en nous modernisant. Certains de ces investissements ne sont possibles, techniquement et financièrement, qu'en regroupement intercommunal. Sachez que la communauté de communes Ill et Gersbach investit pour environ 700 000 €, l'assainissement et la reprise des branchements de la rue Saint Georges, la construction du réservoir de 500 m³ et la transformation du POS en PLU en sont trois projets phares.

La rue Saint Georges une fois terminée sera la plus moderne de l'ancien village, entièrement assainie, les réseaux secs (électricité et téléphone) en souterrain, l'éclairage public refait à neuf avec des lampadaires basse consommation équipés d'un réglage de luminosité automatique, c'est-à-dire la nuit nous n'éclairerons plus à fond pendant une certaine plage horaire, ce qui donne des économies d'électricité substantielles.

Afin de pouvoir déconnecter les fosses septiques de la rue Saint Georges et envoyer les effluents à la station d'épuration (STEP), des poses de canalisations d'assainissement seront nécessaires dans le bas de la rue Charles de Gaulle et de la rue de Delle pour rejoindre le tuyau intercommunal au bas de la rue des cigognes au niveau des terrains de tennis. Les habitations de ces rues seront donc branchées sur le tuyau posé par la CCIG dans la première moitié de 2012 et les fosses pourront être déconnectées.

Mais soyez rassurés, ce ne sont pas des travaux de la même envergure que dans la rue Saint Georges, uniquement un tuyau d'un diamètre de 300 mm sera posé et payé par la CCIG. Le lotissement « Clos des Vergers » est enfin démarré, les premiers permis de construire pourront être

déposés d'ici la fin de l'année. Pour la suite, des terrains communaux et la signature d'un PUP (projet d'urbanisme participatif) avec le lotissement, celui-ci rapportera environ 200 000 € à la commune.

Cet arrangement financera en partie le croisement à l'entrée du lotissement sur la route départementale et vers la salle communale tout en sécurisant et ralentissant la vitesse à l'entrée et la sortie vers Muespach.

Les footballeurs auront enfin leur « maison » à côté du nouveau stade d'ici à la fin de l'année si rien d'exceptionnel ne vient contrarier l'avancement des travaux (météo de fin d'année par exemple).

Au vu de tous ces investissements en cours, l'année 2012 sera une année calme, finances obligent, mais permettra de commencer à travailler sur le dossier pour la réalisation complète de la rue de la Vallée.

Démarrage des travaux par le budget 2013 (mars-avril) pour terminer l'ensemble pour au plus tard début 2014 ce qui nous amènera à la fin de l'actuelle mandature. Dans ce cas, nous aurons réalisé ce qui a été promis en 2008.

La gestion d'une commune, c'est comme la gestion d'un ménage, le fil conducteur sont les finances, les nôtres, je peux vous le garantir, sont saines et bien tenues.

Toutes nos excuses aux habitants de la rue Saint-Georges pour les désagréments survenus suite aux travaux réalisés et à venir dans les prochaines semaines, en espérant que d'ici Noël ce ne seront plus que de mauvais souvenirs.

Bonnes vacances, bon courage dans la vie de tous les jours, qui n'est certes pas toujours facile.

Votre Maire

André BOHRER

► Urbanisme

Déclarations de travaux :

Déposée par Monsieur Marc HAAS, domicilié 20 rue des fleurs à Saint-Louis, pour une division foncière rue Saint-Georges : avis favorable.

Permis de construire :

- Déposé par Monsieur Jérôme DUSSOURT et Mademoiselle Anne SCHITTER, domiciliés 2 rue Philippe Kieffer à Saint-Louis, pour la construction d'une maison individuelle rue de la diligence : avis favorable.
- Déposé par Monsieur Marc HAAS et Mademoiselle Priscilla BURGET, domiciliés 20 rue des fleurs à Saint-Louis, pour la construction d'une maison individuelle rue Saint-Georges : avis favorable.
- Déposé par Monsieur Julien Becker et Mademoiselle Cécile ZANGNA, domiciliés 77 rue du maréchal de Lattre de Tassigny à Saint-Louis Bourgfelden, pour la construction d'une maison individuelle rue de la diligence : avis favorable.

Déclarations d'intention d'aliéner :

- Déposée par la SCP Tresch et Thuet, notaire à Mulhouse, pour la vente d'un terrain non bâti appartenant à Monsieur et Madame Jean SCHRUTI, domiciliés 1 rue des prés à Muespach-le-Haut, cadastré section 1 n° 100 de 1 022 m² situé en zone NAa, à SODIGE, 10 place du Capitaine Dreyfus à Colmar, en vue de la réalisation du lotissement le Clos des Vergers : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP Tresch et Thuet, notaire à Mulhouse, pour la vente de terrains non bâtis appartenant à Monsieur et Madame Raymond ECKES, domiciliés 10 rue de Delémont à Saint-Louis, cadastrés section 1 n° 93, 409/96, 410/96 et 411/96 de 2 269 m² situés en zone NAa, à SODIGE, 10 place du Capitaine Dreyfus à Colmar, en vue de la réalisation du lotissement le Clos des Vergers : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP Tresch et Thuet, notaire à Mulhouse, pour la vente de terrains non bâtis appartenant à Monsieur et Madame Philippe RYCHEN, domiciliés 4 rue de l'église à Muespach-le-Haut, cadastrés section 1 n° 101 et 415/88, de 544 m² situés en zone NAa, à SODIGE, 10 place du Capitaine Dreyfus à Colmar, en vue de la réalisation du lotissement le Clos des Vergers : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP Tresch et Thuet, notaire à Mulhouse, pour la vente d'un terrain non bâti appartenant à Madame Denise HATSTAT, domiciliée 53 rue du ruisseau à Muespach-le-Haut, cadastré section 1 n° 91 de 840 m² situé en zone NAa, à SODIGE, 10 place du Capitaine Dreyfus à Colmar, en vue de la réalisation du lotissement le Clos des Vergers : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP Tresch et Thuet, notaire à Mulhouse, pour la vente de terrains non bâtis appartenant à Monsieur et Madame Claude HAGER domiciliés 11a rue de Delle à Muespach-le-Haut, cadastrés section 1 n° 408/18 et 419/118, de 571 m² situés en zone NAa, à SODIGE, 10 place du Capitaine Dreyfus à Colmar, en vue de la réalisation du lotissement le Clos des Vergers : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP Tresch et Thuet, notaire à Mulhouse, pour la vente d'un terrain non bâti appartenant au Conseil de Fabrique de l'église paroissiale de Muespach-le-Haut, cadastré section 1 n° 89 de 692 m² situé en zone NAa, à SODIGE, 10 place du Capitaine Dreyfus à Colmar, en vue de la réalisation du lotissement le Clos des Vergers : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP Tresch et Thuet, notaire à Mulhouse, pour la vente de terrains non bâtis appartenant à Monsieur et Madame Joseph SPRINGINSFELD domiciliés 8 rue du tilleul à Muespach-le-Haut, cadastrés section 1 n° 95 et 105, de 1 322 m² situés en zone NAa, à SODIGE, 10 place du Capitaine Dreyfus à Colmar, en vue de la réalisation du lotissement le Clos des Vergers : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP Tresch et Thuet, notaire à Mulhouse, pour la vente d'un terrain non bâti appartenant à Monsieur et Madame Raymond HATSTAT domiciliés 34 rue de Bâle à Muespach-le-Haut, cadastré section 1 n° 97, de 1 033 m² situé en zone NAa, à SODIGE, 10 place du Capitaine Dreyfus à Colmar, en vue de la réalisation du lotissement le Clos des Vergers : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP Tresch et Thuet, notaire à Mulhouse, pour la vente d'un terrain non bâti appartenant à Madame Marie GROEPELIN domiciliée 5 rue Saint-Georges à Muespach-le-Haut, cadastré section 1 n° 99, de 1 029 m² situé en zone NAa, à SODIGE, 10 place du Capitaine Dreyfus à Colmar, en vue de la réalisation du lotissement le Clos des Vergers : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP Tresch et Thuet, notaire à Mulhouse, pour la vente d'un terrain non bâti appartenant à Monsieur et Madame Jean-Louis GOEPFERT domiciliés 10 rue du Gersbach à Muespach, cadastré section 1 n° 102, de 1 102 m²

Les travaux du conseil municipal

situé en zone NAa, à SODIGE, 10 place du Capitaine Dreyfus à Colmar, en vue de la réalisation du lotissement le Clos des Vergers : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

- Déposée par la SCP Tresch et Thuet, notaire à Mulhouse, pour la vente d'un terrain non bâti appartenant à Monsieur et Madame Henri HATSTATT domiciliés 31 rue Charles de Gaulle à Muespach-le-Haut, cadastré section 1 n° 104, de 564 m² situé en zone NAa, à SODIGE, 10 place du Capitaine Dreyfus à Colmar, en vue de la réalisation du lotissement le Clos des Vergers : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP Tresch et Thuet, notaire à Mulhouse, pour la vente d'un terrain non bâti appartenant à Madame Marie Jeanne BILGER domiciliée 29 rue Charles de Gaulle à Muespach-le-Haut, cadastré section 1 n° 103, de 1 153 m² situé en zone NAa, à SODIGE, 10 place du Capitaine Dreyfus à Colmar, en vue de la réalisation du lotissement le Clos des Vergers : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP Tresch et Thuet, notaire à Mulhouse, pour la vente d'un terrain non bâti appartenant à Monsieur et Madame Aimé METZGER domiciliés 13 rue du bosquet à Muespach-le-Haut, cadastré section 1 n° 110, de 861 m² situé en zone NAa, à SODIGE, 10 place du Capitaine Dreyfus à Colmar, en vue de la réalisation du lotissement le Clos des Vergers : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP Tresch et Thuet, notaire à Mulhouse, pour la vente d'un terrain non bâti appartenant à Monsieur et Madame Georges RESWEBER domiciliés 9 rue de Koestlach à Vieux-Ferrette, cadastré section 1 n° 111, de 2 025 m² situé en zone NAa, à SODIGE, 10 place du Capitaine Dreyfus

à Colmar, en vue de la réalisation du lotissement le Clos des Vergers : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

- Déposée par la SCP Tresch et Thuet, notaire à Mulhouse, pour la vente de terrains non bâtis appartenant à Madame Marthe GROEPPÉLIN domiciliée 6 chemin du Launch à Colmar, cadastrés section 1 n° 416/113 et 417/113, de 523 m² situés en zone NAa, à SODIGE, 10 place du Capitaine Dreyfus à Colmar, en vue de la réalisation du lotissement le Clos des Vergers : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP Tresch et Thuet, notaire à Mulhouse, pour la vente de terrains non bâtis appartenant à Madame Colette BALLETT domiciliée 22 bis rue Dreyfus Schmitt à 90000 Belfort, cadastrés section 1 n° 106 et 108, de 834 m² situés en zone NAa, à SODIGE, 10 place du Capitaine Dreyfus à Colmar, en vue de la réalisation du lotissement le Clos des Vergers : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

► Modification du P.O.S.

Concernant la modification du Plan d'Occupation des Sols, Monsieur Fernand WIEDER rend compte de la première réunion avec les services de l'ADAUHR. Il rappelle que cette modification a pour but de simplifier le règlement en ce qui concerne les constructions de faibles importances telles qu'abris de jardin, piscine et abri de piscine. En effet, ce règlement se révèle bien trop contraignant pour ce genre de constructions.

De plus amples détails seront donnés lors de la réunion du mois de février lorsque le dossier de mise à l'enquête de la modification sera finalisé.



Les travaux du conseil municipal

► Programme d'assainissement : lotissement « le Clos des Vergers »

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le programme d'assainissement du lotissement « le Clos des Vergers » et indique qu'il a été confié pour analyse à un conseil en urbanisme afin que la Commune puisse le valider en toute connaissance de cause.

► Acquisition de terrain

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune a décidé d'acquérir, à titre gracieux, des parcelles nécessaires à l'élargissement de la rue de la vallée.

Mademoiselle Céline NIGLIS, domiciliée 27 rue de Bâle à Muespach-le-Haut, a décidé de céder gracieusement à la Commune les parcelles cadastrées section 03 numéro 189, 257 et 260, rue de la vallée, d'une contenance totale de 56 m². Monsieur le Maire propose donc de les acquérir gracieusement au moyen d'un acte en la forme administrative.

Le Conseil municipal approuve cette acquisition.

► Inscription par anticipation de crédits d'investissement : création d'un vestiaire club house et programme de voirie rue Saint-Georges

Dans l'attente du vote du budget primitif 2011, la commune peut, par délibération de son Conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Conformément aux textes applicables, il propose au Conseil municipal de faire usage de cette possibilité pour les opérations suivantes :

Création d'un club-house vestiaire :

- Montant inscrit en 2010 : 600 000 €
- Demande d'inscription par anticipation pour 2011 : 150 000 €

Travaux de voirie rue Saint-Georges :

- Montant inscrit en 2010 : 450 000 €
- Demande d'inscription par anticipation en 2011 : 112 500 €

Le Conseil municipal décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

► Attribution de subvention : association Saint-Georges

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil le succès des différentes manifestations qui se sont déroulées au cours de l'année 2010, succès auquel il faut associer l'Association Saint-Georges.

Considérant l'activité de cette association, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, lui attribue une subvention de 3 100 €.

► Réalisation d'un vestiaire : état du dossier après ouvertures des offres

Monsieur le Maire fait un rapide compte rendu de la réunion de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 20 janvier 2011 et indique que les prix étaient très largement supérieurs aux estimations du maître d'œuvre. Il cède ensuite la parole à Monsieur Serge SPRINGINSFELD qui confirme qu'il semble y avoir eu sous-estimation des prix. Dans la mesure où il s'agit d'une procédure négociée, toutes les entreprises ont été contactées pour la phase de négociation. Il indique que d'après les renseignements dont il dispose, la phase de négociation a permis de se rapprocher des objectifs chiffrés. Ce point sera abordé lors du Conseil municipal de février 2011, pour lequel toutes les données seront disponibles.

Monsieur le Maire fait remarquer que cette phase de négociation ne doit pas se faire en modifiant les caractéristiques générales du marché, faute de quoi elle pourrait être attaquée pour vice de procédure. Il faut donc attendre le rapport du maître d'œuvre expliquant et motivant le choix des entreprises et des méthodes utilisés pour prendre une décision. Une nouvelle réunion est programmée le 02 février 2011.

► Réalisation d'une aire de jeux : lancement d'une consultation

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Stéphane NIGLIS, conseiller en charge de ce dossier.

Ce dernier explique que le lieu d'implantation initialement prévu, c'est-à-dire entre la salle polyvalente et les courts de tennis, n'a pas été retenu. Il s'est avéré, après consultation, que cet emplacement n'était pas judicieux, la présence d'enfants sur l'aire de jeux pendant les matchs de championnat pourrait engendrer des nuisances sonores de nature à déconcentrer les joueurs.

Après réflexion, c'est l'emplacement initialement prévu, sur la partie en concassé située devant la structure de la petite enfance, qui est proposé au Conseil municipal. Cet emplacement présente l'avantage certain de réduire les coûts de terrassement. Monsieur Jean-Paul GROEPELIN pose la question

Les travaux du conseil municipal

de la sécurité des lieux, particulièrement lorsque la salle communale est occupée. Monsieur Stéphane NIGLIS répond que l'emplacement pourra être clôturé et donc sécurisé. Il propose de convoquer, si les conseillers sont d'accord, les entreprises afin d'obtenir des devis pour le conseil de février. Les membres du Conseil accèdent à sa demande.

Le Conseil municipal approuve le programme de création d'une aire de jeux et autorise le lancement d'une consultation afin de définir avec précision les besoins en la matière et de permettre de définir un coût estimatif de l'opération.

► **Logement de l'école primaire : changement de menuiseries extérieures**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le directeur de l'école primaire a fait part de son souhait de voir les fenêtres du logement qu'il occupe avec sa famille changées ainsi que celles du bureau. Deux entreprises ont été consultés, il s'agit des sociétés Tryba et Wanner.

L'étude des propositions financières de ces sociétés donne le résultat suivant :

Wanner :2 995,75 € HT (pose comprise)

Tryba :2 642,02 € HT (pose comprise)

Le Conseil municipal approuve le changement des menuiseries extérieures du logement de l'école primaire ainsi que du bureau pour un montant HT de 2 642,02 € soit 3 159,86 € TTC.

► **Forêt communale : travaux patrimoniaux 2011**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que l'ONF nous a fait parvenir le programme des travaux patrimoniaux 2011. Ce programme consiste en des travaux d'entretien des parcelles exploitées, taillage des jeunes arbres, remise en état des chemins, etc. Pour l'année 2011, il concerne les parcelles 2a, 1c et 9c et se monte à 4 774,43 € TTC.

Considérant la nécessité d'entretenir la forêt communale, le Conseil approuve le programme des travaux patrimoniaux 2011 tel qu'il est présenté.

► **Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2009**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Ill et Gersbach nous a fait parvenir les rapports 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le Conseil municipal approuve ce rapport.

Concernant le traitement des déchets verts, Monsieur Stéphane

NIGLIS pense qu'il n'est pas rentable de supprimer le site communal de déchets verts et de construire une déchetterie.

Pour Monsieur Jean-Paul GROEPPÉLIN, il n'est pas normal que l'on ne connaisse pas le coût de cet équipement, il est donc impossible de savoir si le nouveau système qui sera mis en place sera plus économique ou non. Il indique que les habitants de la commune de Muespach-le-Haut vont devoir s'équiper de remorques et que ces coûts ne seront jamais intégrés dans les études.

Monsieur Serge SPRINGINSFELD répond que la création d'une déchetterie implique justement la centralisation des sites faute de quoi elle ne peut pas être rentable.

Monsieur le Maire indique que les études sont en cours et qu'elles détermineront précisément le coût de l'opération.

► **Convention constitutive de groupement de commandes : Programme rue Saint-Georges**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune s'est engagée sur un programme complet de voirie « rue Saint-Georges » ; dans le cadre de ces travaux et dans la mesure où la Communauté de Communes Ill et Gersbach se chargera de la partie assainissement, il est judicieux de créer un groupement de commandes qui permettra de mieux coordonner les procédures de commande de travaux et ainsi optimiser la phase travaux du projet.

Il rappelle que la Communauté de Communes sera le coordonnateur de cette procédure de sélection des candidats, il conviendra donc pour la commune de Muespach-le-Haut de désigner un représentant qui siègera au sein de la commission d'appel d'offres. Les frais administratifs liés à cette procédure seront partagés par la Commune de Muespach-le-Haut et la Communauté de communes Ill et Gersbach, mais chaque collectivité gèrera ensuite son marché.

Le Conseil municipal approuve la signature d'une convention constitutive de groupement de commandes concernant les travaux « rue Saint-Georges ».

► **Réunion de la commission consultative de la chasse communale**

Cette réunion devrait se tenir vers la fin du mois de février et aura pour ordre du jour, l'admission d'un nouveau chasseur.

► **Motion de soutien à la Commune de Berentzwiller.**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal du conflit qui oppose la Commune de Berentzwiller à un

Les travaux du conseil municipal

administré concernant les nuisances sonores engendrées par les sonneries des cloches de l'église du village.

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier de Monsieur le Maire de Berentzwiller et fait de même avec le courrier qu'il lui a adressé en réponse.

Le Conseil municipal considérant que la sonnerie des cloches de l'église fait partie des traditions séculaires de ce pays, que de plus en plus l'intérêt particulier l'emporte sur l'intérêt général et qu'il en résulte toujours plus de recours devant les juridictions administratives, apporte son soutien à la Commune de Berentzwiller dans le dossier qui l'oppose à un administré.

► Divers

Monsieur Serge MONCHALIN indique qu'il a été interpellé par des administrés qui se plaignaient de l'absence ou de la mauvaise qualité du travail de déneigement.

Madame Annick WALD demande où en est le dossier Gerplan de la rue des prés. Le Conseil Général ne nous ayant fait parvenir le dossier que très récemment, ce point sera traité lors du Conseil de février.



La rue Saint-Georges avant le début des travaux, telle qu'on ne la verra plus désormais...

Séance du 28 février 2011

► Urbanisme

Déclaration de travaux :

- Déposée par Madame Marianne WIEDMER, domiciliée 22 rue de la gare à Muespach-le-Haut, pour la construction d'un bri à bois : avis favorable.

Déclarations d'intention d'aliéner :

- Déposée par la SCP Tresch et Thuet, notaire à Mulhouse, pour la vente d'un terrain non bâti appartenant à Madame Anita WEIGEL et héritiers domiciliée 96 rue du moulin à Courtavon, cadastré section 1 n° 107 de 414 m² situé en zone NAa, à SODIGE, 10 place du Capitaine Dreyfus à Colmar, en vue de la réalisation du lotissement le Clos des Vergers : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP Tresch et Thuet, notaire à Mulhouse, pour la vente de terrains non bâtis appartenant à Monsieur et Madame Jean-Claude GROEPELIN et héritiers domiciliés 23 rue Antoine Schoff à Pfastatt, cadastrés section 1 n° 420 et 421 de 719 m² situés en zone NAa, à SODIGE, 10 place du Capitaine Dreyfus à Colmar, en vue de la réalisation du lotissement le Clos des Vergers : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP Tresch et Thuet, notaire à Mulhouse, pour la vente de terrains non bâtis appartenant à Madame Marthe BOHRER et héritiers domiciliée 5 passage de l'église à Muespach-le-Haut, cadastrés section 1 n° 424, 425 et 98 de 1439 m² situés en zone NAa, à SODIGE, 10 place du Capitaine Dreyfus à Colmar, en vue de la réalisation du lotissement le Clos des Vergers : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP Tresch et Thuet, notaire à Mulhouse, pour la vente de terrains non bâtis appartenant à Monsieur et Madame Francis HELL domiciliés 7 rue de Delle à Muespach-le-Haut, cadastrés section 1 n° 418, 419 et 413 de 602 m² situés en zone NAa, à SODIGE, 10 place du Capitaine Dreyfus à Colmar, en vue de la réalisation du lotissement le Clos des Vergers : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP Tresch et Thuet, notaire à Mulhouse, pour la vente de terrains non bâtis appartenant à Monsieur et Madame Théophile HELL et héritiers domiciliés 40 rue Charles de Gaulle à Muespach-le-Haut, cadastrés section 1 n° 422 et 423, de 837 m² situés en zone NAa, à SODIGE, 10 place du Capitaine Dreyfus à Colmar, en vue de la réalisation du lotissement le Clos des Vergers : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

► Permis de lotir modificatif : lotissement « le Clos des Vergers »

Monsieur Fernand WIEDER présente le permis de lotir modificatif du lotissement « le Clos des Vergers ». Ce dernier n'appelle pas de remarques particulières si ce n'est que le Conseil municipal souhaite s'assurer que la voirie projetée dans le lotissement sera bien connectée à la rue de Bâle et que les antennes desservant certaines parcelles resteront du domaine privé du lotisseur ou des acheteurs mais qu'elles ne seront jamais intégrées au domaine public communal. De la même manière, le Conseil municipal insiste sur la nécessité de consulter la Communauté de Communes Ill et Gersbach afin de s'assurer que le réseau d'assainissement et d'adduction d'eau potable prévu est suffisant pour absorber le développement de ce secteur.

Un courrier sera adressé en ce sens aux services de la Direction Départementale des Territoires, service instructeur des permis de lotir.

► Modification du plan d'occupation des sols

Monsieur Fernand WIEDER rappelle que cette mission, de la compétence de la Communauté de communes Ill et Gersbach, a été confiée aux services de l'ADARH. Cette modification vise à simplifier la réglementation en matière de pente de toit et de piscines et d'abris à piscine.

Monsieur le Maire indique que cette modification devra être approuvée par le conseil communautaire le 10 mars 2011 avant d'être soumise à enquête publique.

Il rappelle que la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) est plus que jamais d'actualité. Ce dernier devra impérativement être achevé avant le 31 décembre 2013.

► Réalisation d'un vestiaire : attribution des marchés

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune, par délibération du 26 avril 2010, s'est engagée sur un programme de création d'un vestiaire. Un appel d'offre lancé les 15 et 17 décembre 2010 a vu 56 entreprises soumettre une offre pour l'un des 14 lots.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 20 janvier 2011 pour examiner les différentes offres et donner son avis, une phase de négociation a alors été engagée auprès de tous les soumissionnaires.

Les travaux du conseil municipal

Le résultat de cette concertation donne les résultats suivants :

Lots	Estimation HT	Entreprises	HT
Gros Œuvre	151 000 €	Fuetterer & fils Winkel	106 737,15 €
Charpente bois	22 000 €	Gutzwiller & fils Oltingue	26 995,00 €
VRD	32 900 €	TP3F Blotzheim	32 729,25 €
Échafaudage	3 900 €	Echaf Service Bartenheim	4 000,00 €
Étanchéité Zinguerie	32 000 €	Banzet Hirsingue	17 007,04 €
Menuiserie ext. PVC	8 000 €	Euro Menuiseries Wickerschwir	9 055,00 €
Menuiserie ext. ALU Serrurerie	49 530 €	CG ALU Colmar	26 479,40 €
Cloisons Plafonds suspendus	19 800 €	SA MARQUES Colmar	18 037,09 €
Menuiserie intérieure bois	21 500 €	Meyer Morschwiller-le-Bas	16 276,00 €
Carrelage Chape	26 200 €	Burger Village-Neuf	29 256,17 €
Peinture extérieure	8 800 €	Antony Ligsdorf	20 831,82 €
Electricité Chauffage	44 500 €	Vincentz Herrlisheim près Colmar	48 258,04 €
Ventilation	25 230 €	Christen Hésingue	35 656,38 €
Sanitaire	29 580 €	Christen Hésingue	36 659,46 €
Total :	474 940 €		427 977,80 €

Le Conseil municipal approuve le programme de création d'un vestiaire et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

Concernant la réalisation de cet équipement, Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Muespach-le-Haut avait décidé de ne pas mettre plus de 280 000 € dans le projet. Il apparaît qu'il manque environ 35 000 € pour équilibrer le plan de financement, le montant des subventions versées par le Conseil général étant inférieur à ce qui était initialement prévu.

Madame Denise SCHERMESSE interroge Monsieur Serge SPRINGINSFELD afin de savoir si le FC Muespach peut participer à ces dépenses imprévues.

Monsieur Serge SPRINGINSFELD indique qu'il faut peut être voir du côté de la LAFA, mais que le FC Muespach ne

pourra pas aller au-delà de ce qu'il a promis d'investir, à savoir 30 000 €. Il rappelle que l'effort financier du club est déjà important en ce qui concerne les frais de fonctionnement de la structure.

Monsieur André BOHRER estime qu'une participation de 3 000 € par an sur 10 ans est insuffisante dans le cadre de la réalisation de cet équipement.

Madame Denise SCHERMESSE pense que le FC Muespach pourrait réaliser lui-même un emprunt afin d'équilibrer le plan de financement et que la Commune de Muespach-le-Haut pourrait se porter caution du FC Muespach.

Monsieur Serge SPRINGINSFELD estime que, dans ce cas, le fait que ce soit la Commune ou le FC qui fasse l'emprunt ne change rien.

Monsieur Stéphane NIGLIS demande s'il ne serait pas possible que le FC fasse un emprunt, non plus sur 10 ans mais sur 20 ans, cela permettrait d'emprunter 60 000 € et réglerait du même coup le problème de l'équilibre du plan de financement.

Monsieur Fernand WIEDER indique que cette procédure permettrait de rendre lisible la participation financière du FC Muespach.

Monsieur Serge SPRINGINSFELD estime que le FC n'aurait certainement pas les mêmes taux que la Commune et que le coût de cet emprunt réduirait les capacités financières du FC à faire vivre le club.

De toutes les manières, il indique qu'il ne peut donner de réponse ce soir, il doit en référer aux membres du comité du FC Muespach.

Monsieur Jean-Paul GROEPELIN estime, lui aussi, qu'une participation de 30 000 € sur un investissement de cette importance est trop faible et que si le financement de l'équipement dépasse les prévisions, il faudra trouver une autre solution pour pouvoir mener le projet à son terme. Il est rejoint en ce sens par messieurs Pascal HATSTATT et Serge MONCHALIN.

Monsieur Serge SPRINGINSFELD rappelle que le FC Muespach va s'engager à hauteur de 6 000 € par an, 3 000 € pour le terrain et 3 000 € pour le vestiaire. Ce poste financier est déjà lourd à supporter ; il rappelle aussi que le FC a déjà financé le renforcement du talus arrière du stade pour près de 8 000 €, qu'il va prendre en charge le déplacement des garages et qu'il devra assumer le fonctionnement annuel de l'équipement.

Monsieur André BOHRER pense que l'emprunt peut alors être réalisé sur 25 ans, cette durée n'est pas scandaleuse au regard des investissements réalisés et que de toute manière si le FC Muespach n'est plus en capacité d'honorer les remboursements d'annuités ce sera à la Commune de prendre la relève.

Les travaux du conseil municipal

Monsieur Martin STEHLIN demande si l'on sait comment ce genre d'investissement est géré dans d'autres communes.

Monsieur Serge SPRINGINSFELD estime que peu de clubs de la région mettent 60 000 € dans un programme d'investissement.

Monsieur le Maire estime que si le FC réalise un emprunt c'est qu'il s'inscrit dans la durée, qu'il croit au projet et cet aspect a un impact important sur la population.

Monsieur Stéphane NIGLIS, prenant l'exemple de la Commune de Folgensbourg, demande si certains travaux ne peuvent pas être réalisés en régie par le FC et donc être sortis des marchés. Madame Denise SCHERMESSE indique qu'il n'est pas intéressant financièrement de sortir des travaux des marchés ; les subventions étant attribuées au vu des factures présentées par la collectivité, elles seraient de fait réduites et cela ne changerait rien au problème. La Commune ne pourrait alors pas bénéficier de l'intégralité du dispositif du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA).

Monsieur Serge SPRINGINSFELD indique que les abords de la structure sont à la charge du FC Muespach et que tous les volontaires sont les bienvenus.

Pour clore le débat, Monsieur le Maire rappelle qu'à son avis la solution de l'emprunt réalisé par le FC Muespach est la meilleure solution.

Monsieur Serge SPRINGINSFELD résume les demandes du Conseil municipal :

- une participation passant de 30 000 € à 60 000 €,
- la réalisation d'un emprunt direct par le FC.

Il rappelle qu'il ne peut s'engager au nom du FC Muespach, il devra soumettre la demande au comité qui apportera, lui, une réponse définitive.

➤ Réalisation d'une aire de jeux : approbation du programme

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune s'est engagée sur un programme de création d'une aire de jeux. Ce dossier a été confié à Monsieur Stéphane NIGLIS, conseiller municipal. Une consultation auprès de trois entreprises a donné le résultat suivant

HUSSON International :19 696,75 € HT

KOMPAN :18 316,75 € HT

PONTIGGIA :20 182,00 € HT

Il souligne que Husson international propose une option pour la mise en place d'un grand pont de 1 111,70 € HT soit 1 329,59 € TTC.

Il indique avoir visité quelques installations réalisées par ces entreprises et estime que la société HUSSON propose un matériel solide avec des matériaux en acier galvanisé, HPL haute résistance et inox, susceptible d'avoir une meilleure tenue dans le temps. Elle est d'ailleurs la seule à garantir l'installation pendant 10 ans.

Le Conseil municipal approuve le programme de création d'une aire de jeux et passe commande des travaux auprès de la société HUSSON international pour un montant de 20 808,45 € HT soit 24 886,90 € TTC avec l'option « grand pont ».

➤ GERPLAN : lutte contre les eaux de pluie dans la rue des prés

Ce point est ajourné. Un courrier sera adressé aux propriétaires de parcelles concernées avant de soumettre le dossier au Conseil municipal.



► **Lotissement » le clos des vergers : vente de terrain à la société Sodige**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que dans le cadre de la réalisation du lotissement le « Clos des Vergers » la Commune a cédé la parcelle cadastrée section 1 n° 391 d'une contenance de 2 693 m², le prix de cession convenu était de 3 600 € l'are.

Le Conseil municipal considérant que la cession de ce terrain ne nuit pas aux intérêts de la Commune, qu'au contraire elle permettra au lotisseur de réaliser un projet homogène, approuve la cession du terrain cadastré section 1 n° 391, village, pré d'une contenance de 26,93 ares à la société SODIGE et indique le prix de cession est fixé à 3 600 € par are.

► **Programme de voirie : Rue Saint-Georges**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de réfection complète de la voirie de la rue Saint-Georges, programme relevant de la procédure adaptée.

Monsieur le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :

Réfection complète de la rue Saint-Georges

Montant total estimé du projet :709 853,23 € HT,

se décomposant de la manière suivante :

Eaux pluviales :274 000,00 € HT,

Voirie :231 459,70 € HT,

Éclairage-téléphone partie publique : 67 580,72 € HT,

Téléphone partie privée : 16 812,81 € HT,

Mise en souterrain réseaux ERDF : 120 000,00 € HT.

Il indique que le chiffrage du câblage réalisé par France Telecom ne nous est pas encore parvenu.

Procédure envisagée :

Monsieur le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée.

Cadre juridique :

Selon l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du Conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le ou les titulaire(s) qui sera (ont) retenu(s) par lui.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public, à recourir à la pro-

cedure adaptée dans le cadre du projet de réfection complète de la rue Saint-Georges et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus, à signer le ou les marché(s) à intervenir.

► **Pose de stores à l'école maternelle**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que la Commune de Muespach nous a fait parvenir une demande de participation aux frais d'investissement de l'école maternelle. Il s'agit de l'achat et la pose de stores pour un montant de 2 338,40 € HT. Il indique que la clé de répartition a été modifiée et qu'elle tient compte de la moyenne des élèves inscrits depuis l'année scolaire 2008/2009, cette nouvelle clé de répartition attribuée à la commune de Muespach-le-Haut un taux de 53,04 %.

Le Conseil municipal approuve l'achat et la pose de stores pour un montant de 2 338,40 € HT et dit que la Commune de Muespach-le-Haut participera à la dépense à hauteur de 53,04 %, soit 1 240,28 €.

► **Point sur la réunion du Syndicat Intercommunal « complexe sportif de Muespach et Muespach-le-Haut »**

Monsieur le Maire fait un rapide point de cette réunion. Il est apparu que la Commune de Muespach ne rejetait pas totalement l'option d'une participation financière à la réalisation d'un vestiaire.

► **Divers**

Madame Denise SCHERMESSER a participé à la Commission d'appel d'offres pour la partie assainissement et eaux pluviales de la rue Saint-Georges. Le montant du marché à la charge de la Commune se monte à 170 642,80 € HT. À propos de ce projet, Monsieur Jean-Paul GROEPELIN demande si les travaux de création de trottoir vont jusqu'à la maison d'habitation de la famille Hecky. Il est répondu que non, les trottoirs s'arrêtent au croisement avec la rue des jardiniers.

Monsieur André BOHRER indique que la Commune de Bisel a décidé d'acquérir les mâts d'éclairage de l'ancien terrain de football pour un montant de 5 000 €.

Monsieur Fernand WIEDER rend compte de la réunion du Syndicat Mixte du Sundgau qui s'est tenu le 15 février 2011. Il s'agissait essentiellement d'un débat d'orientation budgétaire.

Monsieur Stéphane NIGLIS indique que l'opération Haut-Rhin propre aura lieu le samedi 19 mars 2011. Le rendez vous est fixé à 8 heures devant le dépôt de Sapeurs Pompiers.

► Urbanisme

Certificat d'urbanisme :

- Déposé par Jean-Marc LANG, notaire à Saint-Louis, pour le compte de la société Beater, afin de connaître le droit applicable au terrain de 500 m² à détacher de la parcelle cadastrée section 1 n° 392/6 de 1 100 m² : terrain situé en zone Ua du POS.

Déclarations préalables :

- Déposée par Monsieur Joseph HAAS, domicilié 2 rue de Bâle à Muespach-le-Haut, pour une modification de façades : avis favorable.
- Déposée par Monsieur Nicolas DECROIX, domicilié 21 rue du vignoble à Muespach-le-Haut, pour la mise en place d'un abri de jardin : avis favorable.
- Déposée par Monsieur Ernesto STERLI, domicilié 2a rue de Delle à Muespach-le-Haut, pour modification de façades : avis favorable.

Permis de construire :

- Déposé par Monsieur Benoit CHARRIER et Mademoiselle Virginie KUNEKI, domiciliés 18 rue des vergers à Folgensbourg, pour la construction d'une maison individuelle rue Charles de Gaulle : dossier ajourné parce qu'incomplet.
- Déposé par Monsieur Marc HAAS et Mademoiselle Priscilla BURGET, domiciliés 20 rue des fleurs à Saint-Louis, pour la construction d'une maison individuelle rue Saint-Georges : avis favorable.

Déclarations d'intention d'aliéner :

- Déposée par Michèle GARCIA, notaire à Dannemarie, pour la vente d'un terrain bâti appartenant à Monsieur Louis SCHOLLER domicilié 11 rue de Bâle à Muespach-le-Haut, cadastré section 4 n° 139 de 1 252 m², 37 rue de Bâle, situé en zone U, à Madame Audrey THIRION, domiciliée 28 route de Moyenmoutier à Hurbache et Monsieur Urs BERGER domicilié Flughafenstrasse 4 à Bâle : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la société Beater, sise 24 avenue de Bâle à Saint-Louis, pour la vente d'un terrain non bâti de 500 m² à détacher de la parcelle cadastrée section 1 n° 392/6 de 1 100 m² à Monsieur Benoit CHARRIER et Mademoiselle Virginie KUNEKI, domiciliés 18 rue des vergers à Folgensbourg : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

► Lotissement « le Clos des Vergers » : convention de rétrocession

- Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que ce point est ajourné. Le dossier de rétrocession sera confié à un bureau d'étude qui pourra valider les choix techniques de la société Sodige en matière de voirie ou d'évacuation des eaux pluviales. Ce point sera alors soumis à la décision du Conseil municipal le 18 avril 2011.

► Réalisation d'une aire de jeux : travaux complémentaires

Monsieur Stéphane NIGLIS, conseiller municipal en charge de ce dossier, indique que ces travaux supplémentaires concernent la pose d'une clôture et la préparation du terrain pour pouvoir à terme planter deux arbres.

Monsieur Claude HEMMERLIN demande si la pose d'une clôture est bien nécessaire.

Monsieur Stéphane NIGLIS indique que cela permettra de délimiter et sécuriser les lieux en empêchant les chiens ou les animaux errants d'y pénétrer. Il indique que la fourniture et la pose de la clôture sont chiffrées à 2 314 € par l'entreprise alors que le chiffrage qu'il avait lui-même réalisé dans l'éventualité d'une réalisation en régie et qui ne concernait que l'achat du matériel se montait à près de 1 385 € sans la pose.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que par décision du 28 février 2011 la Commune s'est engagée sur un programme de création d'une aire de jeux. Ce dossier a été confié à Monsieur Stéphane NIGLIS, conseiller municipal.

Des travaux d'un montant de 20 808,45 € HT ont été commandés à la société Husson International de Lapoutroie.

Il est apparu utile de clôturer le site de l'aire de jeux. Un devis a été demandé à la société Parcs et Jardins de Wittersheim.

Le Conseil municipal approuve la pose d'une clôture pour un montant de 2 314,00 € HT et passe commande des travaux de fournitures et de pose auprès de la société Parcs et Jardins de Wittersheim pour un montant de 2 314,00 € HT soit 2 767,54 € TTC.

► École primaire - Organisation d'une classe de découverte : demande de subvention

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que Monsieur Bruno LABORIE, directeur de l'école primaire,

Les travaux du conseil municipal

compte organiser une classe de découverte dans le Jura, à Prémaman. Ce séjour se déroulerait du 23 au 28 mai 2011 et concernerait 17 enfants de la Commune. Monsieur le Maire rappelle que la Commune alloue traditionnellement une subvention de 13 € par enfant et par nuitée. La subvention allouée serait donc de 1 105 €.

Vu le budget prévisionnel présenté par Monsieur Bruno LABORIE, directeur de l'école primaire, le Conseil municipal attribue à l'école primaire de Muespach-le-Haut une subvention de 1 105 €.

► Programme de voirie, rue Saint-Georges : attribution du marché « eaux pluviales »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune de Muespach-le-Haut et la Communauté de Communes Ill et Gersbach ont créé un groupement de commande afin de permettre une réalisation commune de travaux importants. La commission a examiné les offres reçues et un rapport d'analyse a été fourni par la société Egis, maître d'œuvre de la Communauté de communes Ill et Gersbach. Sept offres

ont donc été reçues au siège de la Communauté de Communes Ill et Gersbach, la meilleure offre a été présentée par la société SADE pour un montant global de 296 615,30 €. La charge financière revenant à la Commune de Muespach-le-Haut pour le lot 2 « eaux pluviales » s'élève à 170 642,80 € HT.

Le Conseil municipal attribue le marché « eaux pluviales » de la rue Saint-Georges à l'entreprise SADE pour un montant de 170 642,80 € HT.

Monsieur Jean-Paul GROEPPÉLIN demande si le programme de la rue Saint-Georges va jusqu'à la maison n° 35, il pense qu'il faudrait peut être prolonger le trottoir jusqu'à cette maison. Le programme de travaux sera examiné afin de déterminer si des travaux sont prévus jusqu'à cette habitation. A priori le programme de travaux devrait s'arrêter au niveau de l'intersection avec la rue des jardiniers.

Le choix technique d'un réseau séparatif d'évacuation des eaux usées suscite un débat au sein du Conseil. Pour certains, le fait que certaines habitations soient desservies par un réseau unitaire rompt le principe d'égalité de traitement des habitants. Il est en effet moins onéreux de se connecter à un réseau unitaire qu'à un réseau séparatif.



L'aire de jeux créée par la commune à côté du multi-accueil connaîtra sans doute une belle fréquentation lorsque son existence sera connue de tous ; elle est destinée aux enfants de 2 à 12 ans et son utilisation se fait en libre accès mais sous la responsabilité des parents



Monsieur et Madame HUMMEL ont reçu la délégation communale à l'occasion de leurs noces d'or, le 3 février



Monsieur Charles Hemmerlin est devenu octogénaire le 2 mars dernier ; le maire et les adjoints lui ont remis le traditionnel panier garni offert par la commune.

L'été des gran



Rue Saint-Georges...



ds chantiers



...et futur réservoir de 500m³ de la communauté de communes Ill et Gersbach



Le ballet des pelleteuses a également commencé sur le chantier du lotissement «Clos des Vergers», derrière le presbytère



Le 12 avril, Madame Alice Goepfert recevait le maire et les adjoints à l'occasion de ses 85 ans



Madame Ernestine KREBS a fêté ses 80 ans, le 19 juin, entourée de sa famille et en présence de la délégation communale

► Programme de voirie, rue Saint-Georges : approbation des travaux d'enfouissement du réseau basse tension

Monsieur le Maire présente le programme et le coût des travaux d'enfouissement des réseaux basse tension de la rue Saint-Georges. Il rappelle que la Commune prend obligatoirement en charge les branchements ERDF des particuliers mais qu'il n'en est pas de même pour les branchements France Telecom. Cela signifie que si un riverain de la rue Saint-Georges refuse de mettre son branchement France Telecom en souterrain, il n'y aura d'autre solution que de l'autoriser à conserver son branchement aérien et donc de voir des poteaux en bois subsister dans cette rue, anéantissant ainsi l'effet recherché de suppression de tous les câbles aériens.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion d'information sera organisée avec les riverains de la rue Saint-Georges.

Pour l'enfouissement du réseau basse tension, les travaux de maîtrise d'œuvre ont été confiés au cabinet Gensiat de Bavilliers. Ces travaux sont estimés à 127 676,00 € HT. A ce coût, il conviendra de rajouter la partie câblage de France Telecom pour un montant de 11 760,00 € HT, soit un montant global de 139 436,00 € HT.

Le Conseil municipal approuve l'enfouissement du réseau basse tension de la rue Saint-Georges et de la rue de la Forge pour un montant estimé de 127 676,00 € HT, ainsi que les travaux de câblage France Telecom dans les mêmes rues pour un montant estimé de 11 760,00 € HT. Il indique que la Commune prendra intégralement en charge la partie privative des branchements France Telecom chez les particuliers et dit que cette mesure sera reconduite au fur et à mesure des programmes d'enfouissement des réseaux basse tension.

► Projet de réalisation d'un bâtiment vestiaire et club-house

Monsieur Serge SPRINGINSFELD revenant sur le financement du vestiaire par le FC Muespach indique que le comité a donné son accord pour une participation directe de 40 000 € au lieu des 3 000 € convenus initialement.

Il indique que le comité a également donné son accord pour qu'un prêt de ce montant soit contracté directement par le club, avec une caution de la commune.

► Itinéraire VTT du Pays du Sundgau

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que la Communauté de Communes de Hirsingue a initié sous l'égide du Pays du Sundgau et en collaboration avec les Communautés de Communes, les Communes et Associations Foncières du bassin de vie, l'élaboration d'un plan de gestion et de valorisation des circuits de randonnée VTT. Dans ce cadre, elle sollicite des propriétaires des parcelles appelées à être traversées par un itinéraire inscrit au schéma local de randonnée VTT l'autorisation de baliser l'itinéraire et de laisser le libre passage aux randonneurs VTT.

Le Conseil municipal accepte les termes de la convention du 25 octobre 2010 et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Divers

Madame Annick WALD rappelle la demande du camion de vente ambulante de pizzas de voir installer une prise de courant en façade de la mairie afin d'y brancher ses installations de cuisson. Un devis sera demandé à l'entreprise Dietschy de Waldighoffen.



► Urbanisme

Certificats d'urbanisme :

- Déposé par Michèle GARCIA, notaire à Dannemarie, pour le compte de la Monsieur Louis SCHOLLER, afin de connaître le droit applicable au terrain bâti cadastré section 4 n°139 de 1 252 m² : terrain situé en zone U du POS.
- Déposé par Jean-Paul BROM, notaire à Hegenheim, afin de connaître le droit applicable au terrain bâti cadastré section 1 n° 55 de 3 459 m² : parcelle enclavée situé en zone Ua du POS.

Déclarations préalables :

- Déposée par Monsieur Etienne ROESS, domicilié 19 rue de la gare à Muespach-le-Haut, pour la pose de panneaux photovoltaïques : avis favorable.
- Déposée par Madame Élisabeth SIMET, domiciliée 19 rue des noyers à Muespach-le-Haut, pour la mise en place d'une pergola : avis favorable.
- Déposée par Monsieur Jean-Luc LE HIRESS, domicilié 13 rue des cigognes à Muespach-le-Haut, pour la pose d'une véranda : avis favorable.

Permis de construire :

- Déposé par Monsieur Rémi SILBERHORN, domicilié 2 rue des prés à Muespach-le-Haut, pour la construction d'une véranda : avis favorable.
- Déposé par Monsieur André DATTLER, domicilié 8 rue des prés à Muespach-le-Haut, pour la construction d'un carport: avis favorable.
- Déposé par la Communauté de Communes Ill et Gersbach, pour la construction d'un nouveau réservoir à Muespach-le-Haut: avis favorable.

► Lotissement « le Clos des Vergers » : convention de rétrocession

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la société SODIGE de Colmar a repris le projet de lotissement « le Clos des Vergers ». Afin de finaliser ce dossier, il convient à présent de signer une convention de rétrocession de la voirie et des réseaux. Cette rétrocession consiste, une fois les travaux de voirie achevés et réceptionnés, à intégrer la voie au domaine public communal. Il insiste sur le fait que cette voirie ne sera intégrée que si les travaux ont été réalisés dans les règles de l'art. La société SODIGE demande de plus l'autorisation de réaliser des travaux de viabilité sur la parcelle communale cadastrée section 1 n° 90.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de rétrocession et rappelle qu'un projet urbain parternarial doit être signé afin de réaliser les travaux d'accès sur la RD 463.

► Gerplan

Dans le cadre du GERPLAN le programme « rue des prés » est au point mort malgré un premier courrier. Les propriétaires des parcelles concernés par ce programme seront relancés.

► Approbation du compte administratif 2010

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2010.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 11 avril 2011, Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Denise SCHERMESSER, Maire Adjointe chargée des Finances, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal adopte le compte administratif de l'exercice 2010, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	181 296,03 €	406 510,07 €
Recettes	57 850,07 €	501 852,06 €
Résultat	-123 715,96 €	95 341,99 €

Il constate que le compte de gestion et le compte administratif sont conformes en écriture.

► Affectation des résultats du compte administratif 2010

Monsieur le Maire soumet au Conseil les résultats dégagés par le compte administratif de l'exercice 2010 :

Résultat fonctionnement 2010 :	+ 95 341,99 €
Résultat antérieur reporté :	+ 337 913,70 €
Résultat final de fonctionnement:	+ 433 255,69 €
Résultat investissement 2010 :	- 123 715,96 €
Reste à réaliser 2010 :	- 288 360,50 €
Résultat antérieur reporté :	+ 74 957,70 €
Résultat final d'investissement :	- 337 118,76 €

Le Conseil municipal décide d'affecter les résultats de l'exercice 2010 au budget primitif de l'exercice 2011 comme suit :

Les travaux du conseil municipal

En investissement à l'article 1068 : 337 118,76 €

En fonctionnement à l'article R 002 : 96 136,93 €

► Agents saisonniers : exercice 2011

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune a souhaité engager chaque été des agents saisonniers afin de suppléer au congé de l'agent titulaire et de répondre à un regain d'activité estivale.

Le Conseil municipal décide de créer neuf postes d'agents saisonniers pour la période du mois de mai à septembre 2011, fixe le temps de travail à, au plus, 35 heures hebdomadaire, dit que les contrats de travail seront établis pour une durée maximale de six semaines, fixe la rémunération mensuelle des agents ainsi recrutés sur la base de l'indice brut 281 indice majoré 283, l'indemnité de résidence, le supplément familial et dit que les agents ainsi recrutés seront affiliés à l'IRCANTEC.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de procéder au recrutement des agents.

► Convention de location de la chasse communale : admission d'un colocataire

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que Monsieur Georg MACKENSEN locataire de la chasse communale pour la période 2006/2015 a souhaité voir admis un colocataire en la personne de Monsieur Claude GRETTTER domicilié 17 rue principale à Michelbach-le-Haut

Vu l'avis de la commission consultative de la chasse communale réunie le 8 avril 2011 en mairie de Muespach-le-Haut, le Conseil municipal accède à la demande de Monsieur Georg MACKENSEN, locataire de la chasse communale de Muespach-le-Haut de voir Monsieur Claude GRETTTER devenir colocataire et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de gré à gré du 1er novembre 2005 constatant l'admission de Monsieur Claude GRETTTER.

► Divers

Monsieur le Maire rappelle que les cérémonies de la victoire de 1945 se dérouleront le samedi 7 mai 2011 après l'office de 18 heures. La partie protocolaire de la manifestation débutera donc à 18 heures 45 et s'achèvera avec un vin d'honneur.

Monsieur Jean-Paul GROEPELIN fait un compte rendu de la réunion du Groupement d'Intérêt Cynégétique 27. Sur le ban de Muespach-le-Haut, 12 sangliers ont été abattus. De manière générale, sur l'Alsace, il fait état d'un nombre considérable de sangliers abattus et de la difficulté de gérer la croissance de cette population. Il rappelle que d'année en année les dégâts de culture liés aux sangliers augmentent.

Madame Annick WALDT fait un compte rendu de la réunion du SIAC. Il s'agissait d'une réunion consacrée au budget.

► Vote des taux d'imposition 2011

En préambule, Monsieur le Maire indique que les taux fournis par le service des impôts comprennent le report des taux départementaux sur les taux communaux.

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des quatre grands impôts locaux.

Après avis de la Commission des Finances du 11 avril 2011, après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2011 comme suit :

	Taux 2010	Taux 2011	Bases	Produit
TH	11,75 %	19,67 %	949 600 €	186 786 €
TFB	11,23 %	11,79 %	647 900 €	76 387 €
TFNB	41,18 %	45,33 %	28 000 €	12 692 €
CFE	12,95 %	21,72 %	28 500 €	6 190 €
				282 055 €

TH : taxe d'habitation

TFB : taxe sur le foncier bâti

TFNB : taxe sur le foncier non bâti

CFE : cotisation foncière des entreprises (remplace la taxe professionnelle)

► Vote du budget primitif 2011

Monsieur le Maire expose au Conseil les conditions de préparation du budget primitif et ses grandes orientations.

Après avis de la Commission des Finances en date du 11 avril 2011, ayant entendu les explications de Madame Denise SCHERMESSE, Maire Adjointe, chargée des Finances, le Conseil municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2011, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	1 649 018 €	1 649 018 €
Fonctionnement	761 519 €	761 519 €

► Approbation de facture : remise en état du site de déchets verts

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil une facture d'un montant de 913,74 € de l'entreprise ROKEMANN. Il indique que, suite à de trop nombreuses incivilités, il a fallu remettre le site en état le site de déchets verts. Bien qu'inscrite en fonctionnement, la facture est approuvée par le Conseil.

► Urbanisme

Certificat d'urbanisme :

- Déposé par Jean-Paul BROM, notaire à Hegenheim, afin de connaître le droit applicable au terrain bâti cadastré section 4 n° 172/14, 20a rue des noyers : parcelle située en zone U du POS. Il est signalé la nouvelle numérotation de la maison d'habitation qui passe du n° 20A au n° 22. Ce changement sera signalé au notaire chargé de la vente.

Déclarations préalables :

- Déposée par Monsieur Didier COLOMBE, domicilié 29 rue Saint-Georges à Muespach-le-Haut, pour la construction d'un abri à bois: avis favorable.
- Déposée par Monsieur Yannick BEYER et Mademoiselle Céline NIGLIS, domiciliés 15 rue de la vallée à Muespach-le-Haut, pour la construction d'une piscine : avis favorable.
- Déposée par Monsieur Philippe FRANTZ, géomètre expert, pour la division de la parcelle cadastrée section 3 n° 392 de 1 112 m² (rue de l'église) : avis favorable.
- Déposée par Monsieur Gérard NIEMIEC, domicilié 3 rue du vignoble à Muespach-le-Haut, pour un ravalement de façades et un changement de porte de garage : avis favorable.
- Déposée par Monsieur Ralph TRUEB, domicilié 5 rue de la diligence à Muespach-le-Haut, pour la mise en place d'une clôture : avis favorable.

Permis de construire :

- Déposé par Monsieur Hervé DOUMAX, domicilié 16 rue des Landes à Muespach-le-Haut, pour la construction d'un car-port : avis favorable.

► Lotissement « le Clos des Vergers »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la société SODIGE de Colmar a repris le projet de lotissement « le Clos des Vergers ». La commune de Muespach-le-Haut avait cependant émis quelques réserves.

La société SODIGE a répondu point par point aux observations émises. Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Fernand WIEDER.

Ce dernier détaillant les demandes de la commune de Muespach-le-Haut explique que la société SODIGE les a toutes prises en compte sauf en ce qui concerne le réservoir tampon destiné à absorber les fortes précipitations.

Le projet prévoyait en effet une cuve en acier alors que la Commune aurait préféré une cuve béton. Dans la mesure où des garanties quant à la longévité de ces cuves acier ont été apportées par le constructeur, il est difficile de s'opposer à leur mise en place.

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet urbain partenarial doit être finalisé afin de sécuriser les accès au lotissement. Dans le cadre de ces travaux il sera demandé au lotisseur une participation financière de 100 000 € HT.

► Programme rue Saint-Georges : état du dossier avant négociation

Monsieur le Maire rappelle que le coût estimé global de l'opération était de 708 031,83 € HT avant ouverture des plis.

Il indique que les ouvertures de plis avant négociation ont donné les résultats suivant :

Lot 1 voirie (hors éclairage)

Coût estimé par la maîtrise d'œuvre : 231 459,70 € HT

Colas : 192 988,50 €

TP3F : 200 627,00 €

Fritz Goly : 219 248,50 €

Lot 2 : éclairage et enfouissement réseau basse tension

Coût estimé par la maîtrise d'œuvre : 212 069,50 € HT

Vigilec : 135 391,35 €

Sobeca : 169 462,00 €

Werny : 150 339,40 €



Début mai, le chantier de la rue Saint-Georges est sur le point d'entrer dans sa phase active

Les travaux du conseil municipal

Tamas : 156 715,25 €

LRE : 184 029,60 €

Il rappelle qu'à ces coûts il convient encore de rajouter :

- La mise en place du réseau « eaux pluviales » pour 170 42,80 € HT,
- Les maîtrises d'œuvre voirie et basse tension pour 42 884,00 € HT,
- Les branchements publics France télécom pour 11 760,00 € HT,
- Les dépenses diverses (presse, relevé topographique et imprévus) pour 39 215,80 € HT.

► Institution de servitudes au profit de la Communauté de Communes Ill et Gersbach

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Communauté de communes Ill et Gersbach va poser un collecteur intercommunal dans la vallée du Gersbach entre Steinsoultz et Muespach-le-Haut via Muespach. La pose de cette conduite intercommunale impose la constitution de servitudes avec tous les propriétaires concernés. La Commune de Muespach-le-Haut étant propriétaire des parcelles cadastrées section 2 n° 71, 72, 346, 349 et 351, elle doit signer, par le biais de son représentant, l'acte constitutif des servitudes.

Le Conseil municipal approuve la constitution d'une servitude sur chacune des parcelles énumérées au profit de la Communauté de communes Ill et Gersbach et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de constitution des servitudes.



Début juin, c'est sur le chantier du futur réservoir que les engins de terrassement se mettent en action

► Attribution de subventions : exercice 2011

Le Conseil municipal, considérant l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations, de la participation des citoyens à la vie de la cité, décide de verser aux associations suivantes, pour l'exercice 2011, les subventions telles qu'elles figurent ci-dessous ;

Association	Subvention
Tennis Club de Muespach-le-Haut	713,00 €
GAS	70,00 €
Football Club Muespach	1 116,00 €
Ass. USEP Ecole de Muespach-le-Haut	396,50 €
Bibliobus	60,00 €
Apalib	1 720,00 €
Heli Secours	200,00 €
Chanteurs de l'amitié	250,00 €
Terre des Hommes Alsace	275,00 €
Total	4 800,50 €

► Vente de terrain à la société SODIGE : encaissement du produit de la vente

Monsieur le Maire indique que la société SODIGE nous a fait parvenir le règlement de la vente du terrain communal, soit 96 948 €. Il propose de mettre ce paiement en attente, le temps que le dossier du Projet Urbain Partenarial soit finalisé.

► Approbation de facture : paiement des heures d'intervention musicale en milieu scolaire

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la facture d'un montant de 810 € de Madame Albane JOERGER, intervenante musical en milieu scolaire. Il indique que cette facture concerne la préparation, soit 18 heures, du concert musical Tonytuba donné par l'école primaire le 12 avril dernier.

► Projet de club-house/vestiaire

Monsieur Serge SPRINGINSFELD indique que, dans le cadre du programme de construction d'un club house vestiaire, il conviendrait de rajouter une alarme et un programmeur de chauffage.

Il est décidé de mettre en place les gaines nécessaires à la future installation.

Les travaux du conseil municipal

► Recensement 2012 : désignation d'un coordonnateur et création de deux postes d'agent recenseur

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune de Muespach-le-Haut réalisera en 2012 un recensement de sa population. A cet effet, il convient de désigner un coordonnateur communal et de créer, comme pour les précédents recensements, deux postes d'agent recenseur.

Le Conseil municipal désigne Monsieur Gilbert SORROLDONI, secrétaire de mairie, en qualité de coordonnateur communal, crée deux postes d'agent recenseur et charge Monsieur le Maire de recruter deux personnes.

► Élaboration du schéma de la coopération intercommunale : avis sur la proposition d'extension de la Communauté de Communes Ill et Gersbach aux communes de Feldbach, Henflingen, Oberdorf et Riespach

Monsieur le Maire rappelle le grand chantier de la réforme de l'intercommunalité qui tend à compléter la carte intercommunale de l'arrondissement en rattachant les communes isolées à des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, à rationaliser le périmètre des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, à supprimer les syndicats devenus obsolètes.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes Ill et Gersbach est concernée par le rattachement des communes de Feldbach, Henflingen, Oberdorf et Riespach, ce qui entraînerait la disparition du SIAEP de Riespach-Feldbach par son transfert à la Communauté de Communes Ill et Gersbach.

Concrètement, la Communauté de Communes Ill et Gersbach passerait de 9 communes membres à 13 et de 7 342 habitants à 9 326 mais garderait les compétences eau, assainissements et urbanisme.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la proposition du projet d'élaboration du schéma de coopération intercommunale telle que présentée.

► Demande d'implantation d'un conteneur à vêtements usagés

Monsieur le Maire présente une demande d'implantation de conteneur à vêtements usagés. Il est décidé de ne pas donner suite à cette demande. En effet, il existe de nombreux sites dans le secteur et la commune ne dispose d'aucun emplacement adéquat.

► Divers

Monsieur le Maire rappelle que les agents saisonniers vont bientôt arriver et il demande aux membres du Conseil quelles seront les tâches que devront accomplir ces jeunes. Il résulte de ce tour de table :

- Finition de l'aire de jeux,
- Ponçage et vernissage des parties bois de la salle polyvalente,
- Nettoyage derrière les meubles de la salle polyvalente,
- Désherbage d'une bande le long de courts de tennis,
- Ponçage et vernissage des portes de la salle Saint-Georges,
- Démontage de l'abri bus de la rue de Delle,
- Etc.



À côté du nouveau stade aussi, à la grande satisfaction des footballeurs, les travaux de construction du club-house/vestiaire sont en bonne voie en ce début d'été

Séance du 27 juin 2011

► Urbanisme

Déclarations de travaux :

- Déposée par Monsieur Pascal HATSTATT, domicilié 61 rue du ruisseau à Muespach-le-Haut, pour la couverture d'un balcon existant: avis favorable.
- Déposée par Monsieur Christophe SCHILLIG, domicilié 2 rue du bélier à Muespach-le-Haut, pour la pose de panneaux photovoltaïques : avis favorable.

► Modification du plan d'occupation des sols

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Communauté de Communes Ill et Gersbach, à la demande de la commune de Muespach-le-Haut, a initié une modification du plan d'occupation des sols. Cette modification ne concernait que des points mineurs du règlement tels que pente de toit des constructions de faible emprise (abri à bois, abri de jardin, ...) et les piscines et abris de piscines.

Une enquête a eu lieu du 17 mai au 17 juin 2011, à la fois au siège de la Communauté de Communes Ill et Gersbach et à la mairie de Muespach-le-Haut. Seules trois personnes se sont déplacées et dans tous les cas leurs demandes ne concernaient pas le projet de modification mis à l'enquête.

Considérant les conclusions favorables sans réserves de Monsieur René DUSCHER, commissaire enquêteur nommé par le Président du Tribunal Administratif, le Conseil municipal émet un avis favorable à cette modification du règlement du POS.

► Renouvellement de la convention de conseil et d'assistance aux collectivités avec l'ADAUHR

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que l'ADAUHR nous a fait parvenir un projet de renouvellement de la convention de conseil et d'assistance gratuits. Cette convention d'une durée de trois ans, formalise le partenariat entre la Commune et l'ADAUHR pour tout ce qui concerne l'urbanisme, l'aménagement du territoire, l'intercommunalité, la construction publique, le patrimoine de la commune ou encore la gestion du paysage.

Monsieur le Maire rappelle que cette compétence en matière d'aménagement du territoire a été transférée à la Communauté de Communes Ill et Gersbach, mais que ce service de conseil n'entre pas en contradiction avec ce transfert de compétence.

Il propose donc de renouveler cette convention.

Le Conseil municipal accepte l'assistance de l'ADAUHR en tant que de besoin dans les domaines de l'urbanisme et auto-rise Monsieur le Maire à renouveler la convention de conseil et d'assistance gratuits.

► Divers urbanisme

Monsieur le Maire indique qu'il a été saisi par un riverain de la rue de la vallée à propos d'un litige concernant l'implantation d'une piscine. Ce dernier reproche en effet à son voisin de ne pas respecter la règle des distances aux limites séparatives. Monsieur le Maire rappelle que la construction de cette piscine a fait l'objet d'une instruction par les services de l'État et que l'autorisation a été accordée. Le riverain qui s'estime lésé a d'ores et déjà contacté la DDT qui lui a conseillé de demander un contrôle. Un débat s'engage afin de savoir s'il est pertinent pour la collectivité de s'immiscer dans un contentieux privé. A la majorité des membres, il est décidé de faire suivre la demande du riverain aux services de la DDT.

Dans un cadre plus général, Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Muespach-le-Haut souhaite transformer son plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme. L'aménagement du territoire étant de la compétence de la Communauté de Communes Ill et Gersbach, cette dernière a lancé un appel d'offres afin de sélectionner un bureau d'études. Le bureau d'études sélectionné est TOPOS de Bernardswiller pour un montant de 22 950 € HT. L'approbation du nouveau document d'urbanisme pourrait avoir lieu au début de l'été 2013.

► Marché de voirie et d'enfouissement du réseau basse tension : attribution des marchés

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune, par délibération du 26 octobre 2009, s'est engagée sur un programme de réfection complète de voirie comprenant aussi l'enfouissement du réseau basse tension de la rue Saint-Georges. Un appel d'offres lancé le 14 avril 2011 a vu trois entreprises soumettre une offre pour le lot 1 voirie, et cinq pour le lot 2, câbles, qui comportait à la fois la partie éclairage de la voirie et l'enfouissement des réseaux basse tension.

Le résultat de cette concertation donne les résultats suivants :

Les travaux du conseil municipal

Lot 1 voirie (hors éclairage)

Colas : 188 163,79 €

TP3F : 183 576,84 €

Fritz Goly : 219 548,50 €

Lot 2 : éclairage et enfouissement réseau basse tension

Vigilec : 135 391,35 €*

Sobeca : 167 767,38 €**

Werny : 135 319,04 €

Tamas : 152 013,80 €

LRE : 153 852,40 €

* Délai de 10 semaines

** Délai de 11 semaines

Il est donc proposé d'attribuer les marchés à :

N° lot	Intitulé	Estimation HT	Entreprises	HT
01	Voirie	231 459,70 €	TP3F	184 576,84 €
02	Éclairage et BT	212 069,53 €	Vigilec	135 391,75 €

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés en conséquence.

► Lotissement le « Clos des vergers » : approbation de la convention de Projet Urbain Partenarial

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que dans le cadre de la création du lotissement « le Clos des vergers », il est apparu nécessaire de mettre en place un Projet Urbain

Le service «eau potable» en quelques chiffres

► Les ressources

La Commune est alimentée principalement par 2 sources situées au lieu-dit Breitenhag qui rejoignent la station de pompage.

L'appoint des besoins journaliers est réalisé par l'apport de l'eau de la plaine du Rhin.

Une partie de l'eau des captages de Muespach-le-Haut est dirigée vers le réservoir communautaire, au lieu de se perdre dans le milieu naturel. Cette manipulation de vannes est réalisée à distance grâce à la télégestion. La construction d'un réservoir de 500 m³ a été décidée en 2010 pour permettre un plus gros stockage de l'eau de ces sources. Les travaux ont démarré en juin 2011.

Au total, la CCIG prélève 289 800 m³ d'eau par le biais de ses sources propres, dont 53 846 m³ sont fournis par les sources de Muespach-le-Haut.

La CCIG achète également 165 000 m³ d'eau au syndicat d'eau de Saint-Louis, Huningue et environs.

► Le réseau

Notre réseau de canalisations d'eau potable est long de 10,555 km.

Notre commune compte 390 abonnements de type domesti-

que et 7 abonnements de type professionnel ou agricole.

Le rendement du réseau, calculé à 90 %, est le meilleur de la CCIG.

► La consommation

42 605 m³ d'eau ont été facturés à Muespach-le-Haut en 2010. La consommation est stable sur les trois dernières années, après un pic à plus de 54 000 m³ en 2005.

Le prix de base du m³ d'eau potable est de 2,07 €. À ce prix s'ajoutent de nombreuses taxes et redevances - redevance de prélèvement, redevance pour pollution domestique, redevance pour modernisation des réseaux de collecte (toutes trois perçues par l'Agence de l'Eau), redevance d'assainissement (perçue par la CCIG) et TVA (perçue par l'État) - qui amènent le prix final à 3,95 € le m³ (hors abonnement).

Avec l'abonnement, le prix du m³ pour une consommation de 120 m³ par an est de 4,29 €.

► La qualité

Toutes les analyses de la qualité de l'eau réalisées en 2010 sur notre réseau ont révélé une eau parfaitement conforme à la réglementation.

Partenarial (PUP) avec la société SODIGE sise 10 place du Capitaine Dreyfus à 68000 Colmar. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de sécuriser l'accès au lotissement depuis la route départementale 463 et que le coût de ce projet est estimé à 300 000 € HT.

Le Conseil municipal approuve la convention de Projet Urbain Partenarial et dit que celle-ci sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2012.

► Vente de terrain à la société SODIGE : emprise du lotissement « le Clos des vergers »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune de Muespach-le-Haut a, par délibération du 26 octobre 2010 décidé de céder à la société SODIGE de Colmar le terrain cadastré section 1 n°391/6 d'une contenance de 26,93 ares. L'acte définitif a été rédigé et signé. Le montant de la vente soit 96 948 € nous est parvenu, Monsieur le Maire propose de l'accepter et de le verser à la comptabilité communale.

Le Conseil municipal approuve l'encaissement de ce chèque d'un montant de 96 948 €.

► Mise en place d'une ligne de trésorerie

Madame Denise SCHERMESSE présente le plan de financement des travaux en cours. Elle rappelle que la collectivité dispose d'une trésorerie d'environ 400 000 €. Elle estime que la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un million d'euros permettra de couvrir les dépenses à engager en attendant le versement des subventions demandées.

► Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2010

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Ill et Gersbach nous a fait parvenir le rapport 2010 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Le Conseil municipal approuve ce rapport.

► Forêt communale : bilan forestier 2010

Monsieur le Maire présente aux membres au Conseil le bilan forestier exercice 2010. Ce dernier laisse apparaître 13 378 € de recettes pour 24 232 € de dépenses soit un solde négatif de 10 854 € pour l'année 2010.

De la même manière sur la période 2004/2010, les recettes totales se montent à 126 726 € pour 129 539 € de dépenses soit un solde négatif de 2 813 €. Cette situation mérite quelques éclaircissements, Monsieur le Maire propose donc que Monsieur Rémy KORNMAN soit invité à une séance du Conseil afin de tenter d'expliquer ce bilan.

► Divers

Monsieur le Maire rappelle que les agents saisonniers vont bientôt arriver, il propose de réunir les membres du Conseil qui le souhaiteraient afin d'établir un programme de travail.

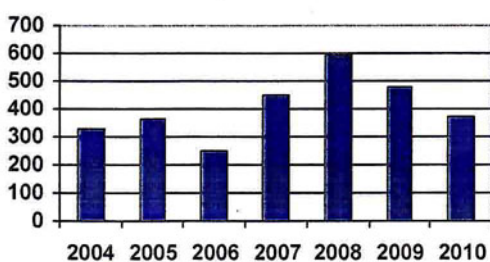
Madame Annick WALDT demande si le dossier du Gerplan progresse. Monsieur le Maire répond que la gestion du Gerplan par trois structures intercommunales relève parfois du défi tant les intérêts des uns et des autres divergent. Cette situation explique la lenteur de la procédure.

RECOLTE DES BOIS

Rappel des années antérieures en m3

2004	329
2005	364
2006	250
2007	453
2008	594
2009	479
2010	375

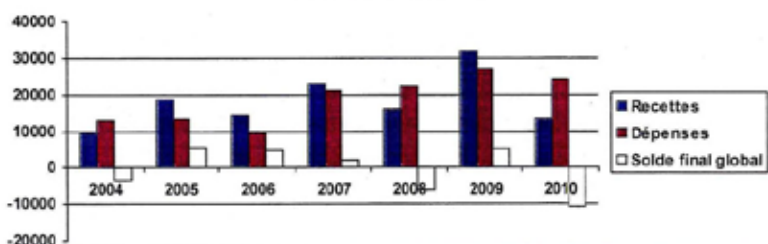
Evolution de la récolte (m3)



BILANS FINANCIERS

Années	Historique (€ courants)					
	Recettes	Dépenses	Solde final global	Recettes par ha	Dépenses par ha	Revenu net par ha
2004	9 493	13 026	-3 533	143	197	-53
2005	18 670	13 173	5 497	282	199	83
2006	14 269	9 378	4 891	216	142	74
2007	23 136	20 885	2 251	350	316	34
2008	16 014	22 219	-6 205	242	336	-94
2009	31 766	26 646	5 120	480	403	77
2010	13 378	24 232	-10 854	202	366	-164

Historique (€ courants)



Des bilans qui imposent une réflexion quant au mode de gestion futur de la forêt communale

L'humeur du jour

Faire le trottoir ?

Rassurez-vous, il n'est nullement question ici d'inciter qui que ce soit à exercer dans les rues de notre village ce métier que l'on dit le plus vieux du monde...

C'est la commune, en l'occurrence, qui a l'intention de faire un trottoir dans la rue Saint-Georges. Les riverains de cette voie verront leur patience récompensée et l'on pourra dire que ce trottoir sera doublement mérité : l'équipement leur était promis lors de chaque élection municipale depuis près de trente ans déjà et ils auront supporté avec stoïcisme les nuisances plus ou moins importantes d'un chantier de cette ampleur et de cette durée. Même si certains nostalgiques regretteront peut-être le charme un peu désuet qu'avait ce quartier, avec ses quelques herbes folles, ses contours un peu flous, la plupart apprécieront sans doute le confort que procurent une chaussée et un trottoir tout neufs. Parions qu'ils auront à coeur de lui garder longtemps son aspect pimpant.

D'autres bénéficient depuis longtemps déjà (depuis toujours... ?) de ce confort. Et c'est bien connu, avec le temps, on a tendance à ne plus vraiment apprécier à leur juste valeur ces équipements devenus tellement banals. Au point de les délaisser, de ne plus les entretenir, ou de ne plus s'apercevoir de leur état.

C'est ainsi que l'on observe, au hasard d'une promenade dominicale dans les rues de notre village - avez-vous remarqué que les promeneurs du dimanche n'empruntent jamais les trottoirs ? - que l'on observe, disais-je, sur nos trottoirs, ici des amoncellements de feuilles mortes datant du dernier automne, là-bas des chardons qui poussent avec bonheur au pied d'un muret de jardin, là encore des touffes de pissenlits qui jalonnent les bordures de trottoir.

De même qu'il nous est fait obligation de dégager les trottoirs au droit de nos propriétés en hiver, après des chutes de neige ou en cas de verglas, de même il est demandé aux riverains de veiller à la propreté des trottoirs devant leurs maisons. Certes, nous payons tous des impôts, locaux et autres, et l'on pourrait être d'avis que cette tâche pourrait être assurée par l'agent communal. Cela supposerait néanmoins, au regard de la longueur de notre voirie, que nous embauchions une personne supplémentaire avec, pour conséquence, une augmentation de la masse salariale de la commune et, quasi automatiquement, du taux d'imposition. Alors que si chacun consacre quelques dizaines de minutes par mois à ce travail, devant sa maison...

Mais est-il vraiment nécessaire d'invoquer un quelconque règlement en la matière ? Notre légendaire penchant pour l'ordre et la propreté - hérité de notre passé germanique ? - serait-il déjà émoussé ?

Et puisque nous parlons de trottoirs, il semble nécessaire de rappeler qu'ils sont avant tout destinés à permettre la circulation des piétons en toute sécurité et, à cet effet, ils doivent rester dégagés et praticables en toute circonstance. **Le stationnement des véhicules y est notamment interdit.**

Nos rues sont empruntées par des écoliers et collégiens qui se rendent à l'école et aux arrêts de bus à des heures où justement la circulation automobile est toujours importante. Obliger des enfants, des mamans avec des poussettes, à descendre sur la chaussée pour contourner une voiture garée sur un trottoir est tout simplement intolérable.

Ces quelques lignes ne résoudre sans doute pas ce problème. Il y a ceux qui les liront et qui jugeront à juste titre qu'ils ne sont pas concernés. Il y a ceux qui les liront et qui ne voudront pas comprendre qu'ils sont peut-être - certainement ? - concernés. Il y a ceux qui ne les liront pas mais qui seraient concernés. A ces deux dernières catégories, vous avez le droit de demander s'ils ont bien reçu la dernière édition du bulletin communal et s'ils ont lu cette page...

Le poil à gratter



► Fonctionnement du secrétariat de mairie

Accueil du public

Monsieur Gilbert SORROLDONI, Secrétaire de Mairie, reçoit le public

- Le mardi de 15 h à 18 h
- Le mercredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Le jeudi de 15 h à 18 h.

► Pour joindre le secrétariat de mairie

Par courrier :

Mairie de Muespach-le-Haut

1 rue de Delle

68640 Muespach-le-Haut

Par téléphone :

03 89 68 60 26

Par fax :

03 89 68 61 24

Par courrier électronique :

mairie.muespachle-haut@wanadoo.fr

Le site internet de la commune :

www.muespach-le-haut.fr

Le secrétariat de mairie sera fermé
du 3 au 19 août 2011 !!!



► Guide des démarches administratives :

Pour vous aider dans vos démarches administratives :

Un n° de téléphone : **3939**

Une adresse web : ***www.service-public.fr***

► Muespach-le-Haut sur la toile !

Retrouvez aussi ce bulletin communal intégralement en couleur, ainsi que toutes les dernières actualités sur le site web de la commune, à l'adresse :

www.muespach-le-haut.fr

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions pour améliorer le site et à profiter des services offerts, notamment à la rubrique «Je cherche/Je propose».

Rappels importants

► Déclaration d'arrivée et de départ en mairie

Quotidiennement, le secrétariat de mairie est appelé à délivrer des documents administratifs faisant apparaître l'adresse et l'état civil du demandeur et ce dans tous les domaines de la vie courante : justificatif de domicile, demande de cartes d'identité, légalisation de signatures, certificat de vie, caisse d'allocations familiales, carte grise, etc... Cette délivrance ne peut se faire que si vous êtes régulièrement inscrit auprès du secrétariat de mairie. **Il est donc important que vous signaliez votre arrivée dans la commune ou votre départ. Cette démarche simplifiera considérablement vos démarches administratives**

► Recensement militaire

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie.

Cette obligation est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire et donne lieu à la délivrance d'une attestation de recensement.

Cette attestation sera exigée lors de l'inscription aux examens ou concours organisés par l'État ou pour l'inscription aux cours de conduite accompagnée et au permis de conduire.

► Liste électorale

En 2012, les citoyens en âge de voter seront appelés aux urnes à deux reprises, pour les élections présidentielles et législatives.

L'inscription sur la liste électorale de la commune procède d'une démarche volontaire, il n'y a donc aucun caractère d'automaticité. Si vous venez d'emménager, passez en mairie pour demander votre inscription.

► Jobs d'été

La Commune de Muespach-le-Haut recrute chaque été de jeunes gens du village afin de faire face au surplus de travail et suppléer Monsieur Antoine SCHLEGEL.

Les conditions requises sont :

- Etre âgé de 17 ans révolus,
- Etre domicilié dans la commune,

Afin de permettre à chacun de présenter sa candidature :

- La période de travail est limitée à 4 semaines maximum,
- Les contrats s'échelonnent de juin à août,
- Le jeune recruté ne pourra présenter plus de 3 fois sa demande de poste

► Collecte au profit de la Ligue contre le cancer

Cette année, Mesdames Georgette FOUARD, Christine HAEGI et Colette STEHLIN ont récolté 4 717 € au profit de la recherche contre le cancer.

Un grand merci aux généreux donateurs et surtout tous nos remerciements aux quêteuses bénévoles qui, année après année, donnent de leur temps et de leur énergie pour cette juste cause.

Réagir face à la canicule

► COMMENT AFFRONTER LA CANICULE ?

Protégez-vous de la chaleur

- Evitez les sorties et activités intenses (sports, jardinage, bricolage,...) aux heures les plus chaudes (11h-17h).
- Si vous devez sortir, restez à l'ombre et portez des vêtements légers (en coton), amples et de couleur claire.
- Fermez les volets et rideaux des façades exposées au soleil, la nuit ouvrez-les et provoquez des courants d'air

Rafrâchissez-vous

- Restez à l'intérieur de votre domicile, dans les pièces les plus fraîches.
- Si vous ne disposez pas de pièces fraîches dans votre domicile, passez au moins deux heures par jour dans un endroit climatisé (grand magasin, cinéma,...).
- Prenez régulièrement dans la journée des douches ou bain frais, sans vous sécher.

Buvez et continuez à manger

- Buvez sans attendre d'avoir soif, au moins un litre et demi d'eau par jour.
- Evitez les boissons alcoolisées, avec de la caféine (café, thé, colas) ou trop sucrées.
- Mangez de façon habituelle en privilégiant les fruits et les légumes (sauf en cas de diarrhée).

Demandez conseil à votre médecin, votre pharmacien

- Surtout si vous suivez un traitement ou ressentez des symptômes inhabituels.

Pensez à aider les personnes dépendantes (nourrissons et enfants, personnes âgées, personnes handicapées, personnes souffrant de troubles mentaux)

- Prenez régulièrement de leurs nouvelles en les appelant, en leur rendant visite
- Proposez-leur régulièrement à boire même sans demande de leur part

► QUELS SONT LES RISQUES LIÉS A LA CHALEUR ?

Les crampes de chaleur : crampes musculaires apparaissant surtout si on transpire beaucoup lors d'activités physiques exigeantes.

L'épuisement dû à la chaleur : survient après plusieurs jours de chaleur, se manifeste par des étourdissements, faiblesse et fatigue, insomnie ou agitation nocturne inhabituelle.

Il faut :

- cesser toute activité et se reposer dans un endroit frais
- ne pas entreprendre d'activités exigeantes pendant plusieurs heures
- boire des jus de fruits légers ou une boisson énergétique diluée d'eau
- consulter un médecin si les symptômes s'aggravent

Coup de chaleur : c'est un problème grave qui peut s'avérer fatal sans soins rapides. Le corps n'arrive pas à contrôler la température qui augmente vite et peut atteindre et dépasser 40°. Il se manifeste par une peau chaude, rouge et sèche, des maux de tête violents, confusion et pertes de connaissance, éventuellement de convulsions

Il faut :

- Demander une assistance médicale au plus vite : appeler le 15
- En attendant : placer le sujet à l'ombre et le refroidir en l'aspergeant d'eau froide et en le ventilant ou bien donner une douche froide ou un bain frais.

Il y a
toujours autour
de nous une personne âgée
isolée qui peut être dans une
situation d'inconfort, voire en
danger à cause de la chaleur !
Relayez ce message
autour de vous !

Naissances

*Amandine JAYET - le 31 janvier à Saint-Louis
8b rue des noyers*

*Hélicia GINTHER - le 19 avril à Saint-Louis
30 rue de la vallée*

*Benjamin WALCZAK - le 20 juin à Mulhouse
28 rue de la vallée*

*Enzo NIGLIS - le 25 juin à Saint-Louis
1 rue de l'église*

Mariages

*René GUTZWILLER et Patricia MARTIN
le 18 juin à Muespach-le-Haut*

Les grands anniversaires

Le 16 juillet	Madame SPINNHIRNY Madeleine	83 ans
Le 7 août	Madame GROELL Mathilde	86 ans
Le 12 août	Madame SPINNHIRNY Lucie	83 ans
Le 24 août	Madame HELL Jeanne	88 ans
Le 26 août	Monsieur HELL Théophile	80 ans
Le 20 septembre	Monsieur GRAFF Pierre	84 ans
Le 28 septembre	Monsieur SCHOLLER Louis	87 ans
Le 2 octobre	Madame BOHRER Marthe	92 ans
Le 13 octobre	Madame DAVAL Louise	86 ans
Le 28 octobre	Madame RIFF Marie	86 ans
Le 16 novembre	Monsieur GOEPFERT Robert	87 ans
Le 18 novembre	Monsieur GROELLY Marcel	87 ans
Le 26 novembre	Monsieur MOTSCH Claude	82 ans
Le 11 décembre	Madame HEMMERLIN Odile	86 ans
Le 20 décembre	Madame WIEDMER Marthe	101 ans

FC MUESPACH : une saison pour rien ?

Oui ?

Oui, diront les esprits chagrins qui ne voient que les résultats de l'équipe fanion. En effet, du côté des seniors, les résultats sportifs ne sont pas au rendez-vous.

L'équipe 1, qui a réalisé un début de saison catastrophique, s'est fort heureusement bien reprise après la trêve hivernale et a sauvé les meubles en évitant la relégation.

Quant à l'équipe 2, sans cesse en proie à des problèmes d'effectif, elle n'a que très rarement pu laisser entrevoir une quelconque ambition.

Ou non ?

Non, diront tous ceux qui sont également venus traîner autour du terrain le mercredi après-midi ou le samedi. Ceux-là auront vu ce qui fait vraiment la richesse du club : ses 90 jeunes de 5 à 18 ans, des pitchounes aux juniors, en passant par les féminines qui, pour une première saison qui leur a fait découvrir des coins du département qu'elles ignoraient totalement jusque là, ont fait honneur au club.

90 jeunes enthousiastes, parmi lesquels pointent de réels talents, que les différents entraîneurs s'efforcent de faire éclore au fil des entraînements et des matches.

Et maintenant ?

Une nouvelle saison s'annonce. Pour les seniors, le club a choisi de maintenir sa confiance à l'entraîneur qui a si bien conclu la deuxième moitié de l'épisode précédent. Le recrutement s'annonce prometteur, tant au niveau de la quantité que de la qualité, et les problèmes d'effectif ne seront bientôt plus qu'un

mauvais souvenir, espérons-le.

L'objectif déclaré de cette saison est de faire évoluer l'équipe 2 afin d'en faire une vraie réserve de l'équipe fanion. Quant à l'équipe 1, son ambition sera toujours de gagner le prochain match... Les comptes se feront en fin de saison.

Du côté de la section jeunes, toutes les catégories seront représentées, des pitchounes (à partir de 5 ans) jusqu'au U19 (19 ans). Les trois dernières catégories, U15, U17 et U19 fonctionneront en entente avec les clubs voisins de Helfrantzkirch et Hausgauen.

Le but de cette saison sera d'obtenir le label «École de football» de la LAFA pour l'encadrement des jeunes.

Mais encore ?

Quant au comité, il ne manquera certainement pas de travail. Pour le moment, les bénévoles sont condamnés à observer de loin les professionnels qui oeuvrent sur le chantier du futur club-house. Mais dès que ceux-ci auront abandonné la place, il y aura fort à faire en matière de décoration et d'aménagement, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Il faudra aussi apprivoiser ce nouvel outil, afin de l'exploiter au mieux et réfléchir à des nouvelles ressources financières qui permettront de faire face aux dépenses de fonctionnement accrues ainsi qu'aux engagements pris aussi bien envers la commune de Muespach-le-Haut qui finance le club-house, qu'envers le SIVU des deux Muespach qui a financé le terrain.

Beaucoup - énormément - de travail en perspective donc !

Envie de pratiquer le football ?

Garçons et filles, de 5 à 105 ans, pour tous un accueil amical et chaleureux !

Pour chaque âge, un encadrement et un niveau de pratique adaptés !

Pour tous, joueurs, parents et amis, une ambiance sympathique où l'on se retrouve avec plaisir et dans la bonne humeur !

Besoin de renseignements ?

Pour les jeunes : Gilbert (03 89 68 65 38)

Pour les plus grands : Serge (06 33 79 40 08)

Cérémonie commémorative du 8 mai 1945



Commemoration de l'armistice, promotion chez les sapeurs pomiers, remise des clés du nouveau véhicule de première intervention puis verre de l'amitié pour tous...



Calendrier des manifestations 2011

- 
- 6 août Don du sang à Muespach
- 3 septembre Tartes flambées (Sapeurs pompiers)
- 25 septembre Marche de la Solidarité (Terre des Hommes Alsace)
- 9 octobre Fête de la choucroute (Conseil de fabrique)
- 23 octobre Bourse aux vêtements enfants (RAM)
- 28 octobre Don du sang à Muespach-le-Haut
- 6 novembre Carpes frites (FC Muespach)
- 19 novembre Loto de Terre des Hommes Alsace
- 4 décembre Fête de Noël des Anciens